



États-Unis

Les réfugiés et la frontière



Canada

Le chemin Roxham n'est plus un endroit où on peut entrer librement au Canada pour faire une demande d'asile.

Entrer au Canada par un **point d'entrée officiel**

D'après l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS), de nombreuses personnes ne sont pas autorisées à entrer au Canada depuis les États-Unis en faisant une demande d'asile. Il existe des exceptions qui permettent à certaines personnes d'entrer au Canada en vertu de l'ETPS.

Renseignez-vous pour savoir si vous faites partie des exceptions à l'ETPS:



sinon



Si vous faites une demande d'asile à la frontière canado-américaine sans prouver que vous bénéficiez d'une exception à l'ETPS, vous ferez face à une mesure d'exclusion et ne pourrez plus jamais obtenir une audition pour une demande d'asile au Canada.

Il existe également d'autres règles d'admissibilité. Vous devriez demander l'avis d'un avocat pour vérifier votre admissibilité et vous assurer que vous avez les bons documents avant de vous rendre à un point d'entrée officiel.

Entrer au Canada **entre deux points d'entrée officiels**

Il est dangereux de franchir la frontière en empruntant des itinéraires non officiels



Il peut y avoir des marais, des rivières et des cours d'eau.



Il peut faire très froid et la neige peut être épaisse en hiver.



Vous risquez de ne plus avoir de réseau de téléphone mobile et de ne pas pouvoir appeler à l'aide.



La police et les agents frontaliers surveillent la zone proche de la frontière.

Si vous êtes arrêté dans les 14 jours suivant votre entrée irrégulière au Canada, vous risquez d'être renvoyé aux États-Unis sans audition de votre demande d'asile. Après 14 jours, vous pouvez faire une demande d'asile, mais vous devez avoir l'aide d'un avocat.

Si vous êtes attrapé aux États-Unis ou renvoyé aux États-Unis, vous serez probablement placé en détention par les services d'immigration.